



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-46292>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **26-46292**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie de Saint-Herblain

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire des Buzardières de la ville de Saint-Herblain.

Description : L'opération porte sur une extension de la surface de plancher d'environ 922m², de plusieurs parties du groupe scolaire. Une partie des travaux fera l'objet d'une restructuration et de changement de destination des locaux. Des travaux de maintenance spécifique et de clos couvert seront réalisés. Enfin, le projet intègre également les aménagements extérieurs liés aux nouvelles extensions pour une surface totale d'environ 1000m². Les travaux seront réalisés dans le cadre de marchés allotis et auront lieu en site occupé. Les travaux sont décrits dans le programme, joint dans le dossier de candidatures.

Identifiant de la procédure : 1bf9b959-1621-447b-a754-18a2f1a83b2e

Identifiant interne : Concours restreint GS Buzardières

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Enveloppe financière prévisionnelle affectée au travaux : 3 200 000 Euros HT, soit 3 840 000Euros TTC (valeur à la date d'approbation du programme - avril 2026). Durée : le marché de maîtrise d'oeuvre court à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des marchés de travaux ou de la prolongation de cette garantie. Durée prévisionnelle : 3 ans (dont la garantie de parfait achèvement des travaux). Missions de base attribuées : ESQ; études d'avant-projet (APS/APD dont permis de construire); PRO; AMT; VISA pour l'ensemble des lots sauf fluides ; EXE uniquement pour les lots fluides; DET; AOR. Missions complémentaires confiées : DQO (détails quantitatif des ouvrages par lot). Le mandataire du groupement sera impérativement

l'architecte (mandataire solidaire). Un même architecte ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour la présente procédure, ni être mandataire d'un groupement et co-traitant d'un autre groupement, ni être cotraitant de plusieurs groupements. Un membre d'un groupement, autre que le mandataire (soit l'architecte), est autorisé à figurer dans plusieurs groupements. Autrement dit les autres compétences ne sont soumises à aucune règle d'exclusivité (les bureaux d'études ainsi que le paysagiste-concepteur peuvent être membres de plusieurs groupements). Il est attendu du candidat les deux professions particulières suivantes : architecte inscrit à l'ordre des architectes ou équivalent pour des candidats non établis en France ET un paysagiste-concepteur ou équivalent pour des candidats non établis en France. De plus, l'équipe de maîtrise devra comprendre les compétences exigées détaillées ci-après : VRD / économie de la construction/structure/Fluides (électricité, courants faibles, chauffage, ventilation, thermique)/Qualité environnementale (ACV; label E+C-; RE2020; biosourcé). Concours restreint de maîtrise d'oeuvre avec remise d'une "esquisse +". A l'issue du concours, conformément à l'article R. 2122-6 du code de la commande publique, une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables sera mise en oeuvre avec le ou les lauréats du concours restreint. Après négociation, le marché public de maîtrise d'oeuvre sera attribué par délibération du Conseil Municipal. Le présent avis concerne uniquement la phase candidatures. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. Aucune variante exigée, aucune variante autorisée. Pas de prestations supplémentaires éventuelles.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Saint-Herblain

Code postal : 44800

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires : Chaque candidat devra remettre les renseignements et documents détaillés à l'article 5 du règlement de candidature, qui permettront d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières. A ce stade de la procédure, il n'est pas prévu de visite du site. Monnaie : euro. Financement : budget ville et subventions éventuelles. Délai de validité des candidatures : 10 mois à compter de la date limite de remise des candidatures. Retrait du dossier (documents gratuits à retirer via le site internet de la Ville : www.saint-herblain.fr (rubrique "la ville", puis "institution" et "marchés publics") ou directement sur www.achatpublic.com à l'adresse indiquée dans le présent avis. Remise du pli de candidature obligatoirement électronique.

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Corruption : Les autres motifs d'exclusion sont indiqués dans le dossier de consultation.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire des Buzardières de la Ville de Saint- Herblain

Description : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire des Buzardières de la Ville de Saint- Herblain. De part sa nature, il n'est pas prévu de décomposition en lots de la mission de maîtrise d'oeuvre. Le marché de maîtrise d'oeuvre comportera une clause obligatoire d'insertion professionnelle (article 2.6 du RC).

Identifiant interne : Concours restreint GS Buzardières

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Saint-Herblain

Code postal : 44800

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : Critère 1 - Qualité de la composition de l'équipe : appréciée au regard des compétences, de l'adaptation et de l'organisation des moyens humains à l'opération, de la qualification de l'équipe, des capacités financières Critère 2 - Qualité des références représentatives de l'équipe En cas de groupement l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux. En cas de groupement l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux. Le jury examinera les candidatures puis dressera un procès-verbal et formulera un avis motivé. Après avoir pris connaissance de l'avis motivé sur les candidatures formulées par le jury, l'acheteur fixe la liste des candidats admis à présenter un projet.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères indiqués ci-dessous seront pris en compte pour évaluer les projets remis par les 3 candidats admis : Qualité de la réponse architecturale, urbaine et paysagère /Respect et cohérence du programme fonctionnel /Prise en

compte des enjeux environnementaux dans les constructions et les aménagements extérieurs /Adéquation et optimisation des choix techniques avec le programme (techniques, plannings, financiers)

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 08/06/2026 à 12:00

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_MhplTc0JcX

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Membres du jury : Décrit à l'article 8 du RC.

Prix

Valeur de la prime : 14,468 Euro

Lieu de réception de la prime : 3

Informations complémentaires : Chacun des candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes au règlement du concours se verra attribuer la prime de 14 468Euros HT. La prime est allouée aux candidats sur proposition du jury. Le représentant du pouvoir adjudicateur, pourra décider la réduction ou la suppression de cette indemnité dans les cas où les prestations ne seraient pas strictement conformes au règlement du concours et/ou au programme. L'attributaire du marché de maîtrise d'oeuvre se verra déduire cette prime de ses honoraires (article R.2162-21). Le paiement de la prime se fera par mandat administratif sous 30 jours à compter de la réception de la facture dans le respect des règles de la comptabilité publique

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_MhplTc0JcX

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 16/06/2026 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Nantes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie de Saint-Herblain

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nantes

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Mairie de Saint-Herblain

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie de Saint-Herblain

Numéro d'enregistrement : 21440162200011

Département : Loire Atlantique

Adresse postale : 2 rue de l'Hôtel de Ville

Ville : Saint Herblain

Code postal : 44800

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Point de contact : Commande Publique

Adresse électronique : commandepublique@saint-herblain.fr

Téléphone : 0228252187

Adresse internet : <https://www.saint-herblain.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_MhpITc0JcX

Profil de l'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_MhpITc0JcX

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : 174 400 051 00010

Département : Loire Atlantique

Adresse postale : 6 allée de l'île Gloriette - CS 24111

Ville : Nantes cedex

Code postal : 44041

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : 0255101003

Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 4e25a6db-1ac6-4f38-b1a3-f0d4092183b3 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 07/05/2026 à 14:01

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2026